

Congrès régional de l'Union Régionale (UR) des SCOPS Hauts-de-France (20 mai 2016)

Gosnay le 20 mai 2016. Intervention de Marcel BARTHOLOMI, Président de l'Institut de Développement Européen d'Economie Sociale (IDEES)

1) Qui suis-je ? (mon histoire, mon parcours, mes perspectives, mes ambitions)

Parcours syndicat-coopératives de Marcel Bartholomi :

- Secrétaire syndical métallurgiste
- SOCOMEF scl
- FOSODER scl
- IDEES asbl
- Et d'autres coopératives
- Auteur de divers ouvrages traitant de la démocratisation de l'économie

2) Comment je vois « Les Scop » ?, dans une double approche en tant que forme de société commerciale et en tant qu'organisation socio-professionnelle

Avant tout, les scops sont des **entreprises commerciales** qui doivent répondre aux **besoins du marché** et par conséquent à la loi de l'offre et de la demande. Elles se situent dans le libéralisme économique et se complète avec le service public qui tente de répondre aux besoins humains dans une dimension de proximité.

La Scop réunit des **métiers qualifiés** et leur permet de **travailler ensemble**. Les règles de fonctionnement doivent être décidées **collectivement**. Les individus se positionnent ainsi comme des travailleurs complémentaires.

3) Comment, au travers de mon expérience, je perçois :

a) la territorialité de la gouvernance et des actions à mener

Il est difficile de répondre à cette question si elle est posée de cette façon. Approche est plus **complexe** que cela, elle doit être **adaptée** en fonction du marché, de la demande et des besoins. Nous devons approcher la thématique sur deux niveaux, en fonction des Scop et de leurs besoins, **l'économie locale** et **l'économie nationale** doivent rechercher des **complémentarités**.

b) le modèle économique futur d'une organisation syndicale

Le **mouvement syndical** doit œuvrer pour la **démocratie économique** ou même titre que la **démocratie sociale** sans considérer que le seul outil pour y arriver est le

modèle coopératif. Les services publics doivent en interne s'inspirer du modèle coopératif et développer une **approche démocratique**.

c) les services aux adhérents

La question des services aux adhérents doit être discutée en interne. L'avantage en nature doit être privilégié. Un service en interne peut-être créé pour les membres. Le service aux adhérents devrait privilégier voir développer les ressources (humaines, juridiques,...) en interne.

TROIS A CINQ ACTIONS A REALISER :

« C'est en travaillant ensemble, qu'on construit des choses ».

1. Les coopératives doivent tendre vers la **complémentarité** de par leurs activités diversifiées et leurs spécificités propres. Il faut apprendre à **travailler ensemble**, en **développant des outils** ainsi le mouvement coopératif peut se consolider et se renforcer. Cette action favorisera les échanges et l'intercoopération. Cette action sera intimement lié à l'approche « métier » et l'approche « compétence ».

➔ Exemple de création de postes au sein de la CGSCOP – un **facilitateur d'échange commercial coopératif**

Notre organisme IDEES va dans ce sens puisqu'elle développe un **projet européen Interreg** qui poursuit l'objectif de mettre en réseau les sociétés coopératives.

2. Le **mouvement coopératif et le mouvement syndical** doivent **former et éduquer leurs travailleurs conjointement** sur des thématiques spécifiques en fonction des besoins ressentis.

➔ Exemple concret d'actualité : Créer des formations sur la **reprise d'entreprise** et la **transmission** ensemble.

➔ Exemple belge : tisser des liens entre les cellules de reconversion et les incubateurs ESS

3. Le **mouvement coopératif** doit élaborer un **plan d'investissement** dans les secteurs émergents (**énergies renouvelables, écoconstruction, TIC, circuits courts, ...**). Il doit soutenir les coopératives existantes dans leurs transitions énergétiques.

